

# Flash Info Emploi

La lettre de la DGEFP sur l'actualité des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle

## Agenda

**4 décembre 2020**

Audioconférence sur les Commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR – ATPPro)

**4 décembre 2020**

Audioconférence « Activité partielle / APLD »

### PARCOURS D'ACCES A L'EMPLOI

## Plan #1jeune1solution : instruction conjointe Pôle emploi - UNML - Cheops

Dans le contexte de crise sanitaire et économique actuelle, **le plan #1jeune1solution porte un ensemble de mesures qui appellent une mobilisation renforcée de Pôle emploi, des missions locales et des Cap Emploi afin d'accompagner les jeunes vers l'emploi et/ou la formation.**

Afin de répondre aux enjeux de déploiement et d'articulation des actions portées dans le plan #1jeune1solution 2020, les trois réseaux ont élaboré une note commune, que vous trouverez ci-joint accompagnée de la note de couverture de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et de la ministre déléguée chargée de l'Insertion.

Les **enjeux de la collaboration de ces trois réseaux** sont notamment les suivants :

- le renforcement du pilotage au niveau territorial et la multiplication des actions de communication communes en direction du public jeune ;
- la fluidification et la sécurisation des parcours des jeunes en garantissant à tout jeune le droit à l'accompagnement

le plus adapté à ses besoins et l'accès à l'ensemble des offres de services portées par les missions locales, Pôle emploi et les Cap emploi, dans une logique de simplification ;

- la mise en place d'actions coordonnées en faveur de l'accès à la formation et de l'engagement ;
- la valorisation auprès des entreprises de l'ensemble des mesures disponibles, en menant des actions concertées en leur direction pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.

Ces documents sont également disponibles sur l'outil [La Place](#).

#### Contacts :

[veronique.delarue@emploi.gouv.fr](mailto:veronique.delarue@emploi.gouv.fr)

Département Pôle emploi

[emilie.juraver@emploi.gouv.fr](mailto:emilie.juraver@emploi.gouv.fr)

Sous-direction Parcours d'accès à l'emploi - Mission pour l'accès des jeunes à l'emploi

[catherine.genin@emploi.gouv.fr](mailto:catherine.genin@emploi.gouv.fr)

Sous-direction Parcours d'accès à l'emploi - Mission de l'emploi des travailleurs handicapés



note commune Pôle emploi - UNML - cheops



mise en oeuvre du plan 1 jeune 1 solution

# Implantation de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) en milieu pénitentiaire : guide pratique et note de cadrage

Suite à une phase pilote conduite entre 2016 et 2019 et à son évaluation, l'implantation de SIAE en milieu pénitentiaire a aujourd'hui vocation à être essaimée. En effet, le pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE), remis à la ministre du Travail en septembre 2019, désigne les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) comme l'un des publics prioritaires pour bénéficier de l'IAE et vise le déploiement de l'IAE en détention dans tous les établissements pénitentiaires où cela serait pertinent d'ici 2022.

En 2009, le législateur a ouvert la possibilité pour les personnes en détention de bénéficier des dispositions relatives à l'IAE (article 33 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire). Suite à la publication des décrets d'application (décret n° 2016-531 du 27 avril 2016 et décret n° 2016-1853 du 23 décembre 2016) par le ministère du Travail et le ministère de la Justice, **6 projets pilotes avaient pu démarrer en 2016.**

Ainsi, la DGEFP et l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) du ministère de la Justice ont travaillé, conjointement avec les SIAE engagées dans la phase pilote, à l'élaboration d'un **guide pratique, s'appuyant notamment sur les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation.**

Ce guide est accompagné de documents annexes nécessaires à la mise en œuvre de tels projets (dossier unique d'implantation spécifique, convention entre la Direccte, l'administration pénitentiaire et la SIAE, contrat d'implantation, acte d'engagement) et d'une note de cadrage mettant en avant les nouveautés par rapport à la phase pilote, les éléments structurants et principales conditions de réussite ainsi que le cadre juridique.

Comme le précisait déjà la circulaire du 28 février 2020 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (fiche 2 ; point 8), **les**

**services déconcentrés sont invités à engager une démarche proactive de promotion pour trouver de nouvelles SIAE intervenant en détention, en privilégiant un modèle ACI avec une activité économique stable** (solidité financière, complémentarité sur d'autres activités et conventionnements) **et une gestion des ressources humaines éprouvée.**

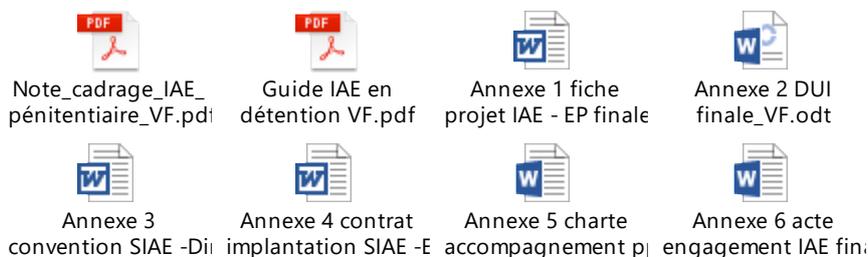
Dans cette perspective, ils pourront relayer le travail de repérage des établissements ayant des locaux disponibles, effectué par les Directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) du ministère de la Justice, afin de faciliter la mise en relation entre les établissements intéressés et les porteurs de projets potentiels.

Un travail préparatoire d'accompagnement des SIAE dans l'étude de la faisabilité du projet, devant conduire à un choix raisonné de l'activité support, semble nécessaire pour sécuriser le lancement des projets. Ce travail préparatoire peut notamment passer par une visite préalable des établissements pénitentiaires par la SIAE pour apprécier les conditions de faisabilité technique de l'activité et par une mobilisation éventuelle de crédits au titre du Fonds de développement de l'insertion (FDI) pour des aides au démarrage, au conseil dans la faisabilité, au développement et à la professionnalisation.

**La diffusion de ce guide sera accompagnée de la tenue par la DGEFP et l'ATIGIP d'une réunion de présentation de l'IAE en détention dans chaque région.** Le calendrier et les modalités pratiques seront prochainement communiqués.

Contact : [laura.obled@emploi.gouv.fr](mailto:laura.obled@emploi.gouv.fr)

Sous-direction des parcours d'accès à l'emploi - Mission de l'insertion professionnelle



## POLITIQUES DE FORMATION ET DU CONTRÔLE

# Contrats d'apprentissage : le niveau de prise en charge ne baissera pas à la rentrée 2021

Le Premier ministre, Jean Castex et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth Borne, ont indiqué aux partenaires sociaux que le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage ne baissera pas à la rentrée 2021, afin de maintenir la bonne dynamique de l'apprentissage malgré la période de crise.

Votée en 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément réformé le système d'apprentissage en France. Dès 2019, l'apprentissage s'est fortement développé et l'année 2020 connaît une dynamique d'un niveau comparable grâce aux aides mobilisées par le plan #1jeune1solution.

Lire le [communiqué de presse](#).

## SUJETS TRANSVERSAUX

# Aides à l'emploi et accompagnement des entreprises

Le document « Aides à l'emploi et accompagnement des entreprises » récapitule l'ensemble des dispositifs du plan de relance pilotés par la DGEFP.

Il reprend les informations clés sur les dispositifs d'activité partielle de droit commun et de longue durée, le FNE-Formation ainsi que les aides à l'embauche, précisant le reste à charge pour l'employeur.

Contacts :

[marianne.cotis@emploi.gouv.fr](mailto:marianne.cotis@emploi.gouv.fr)

Sous-direction des mutations économiques et de la sécurisation de l'emploi

[fabrice.masi@emploi.gouv.fr](mailto:fabrice.masi@emploi.gouv.fr)

Sous-direction des parcours d'accès à l'emploi

[stephane.remy@emploi.gouv.fr](mailto:stephane.remy@emploi.gouv.fr)

Sous-direction des politiques de formation et du contrôle



20201123\_Aides à l'emploi DGEFP.pptx



20201123\_Aides à l'emploi DGEFP.pdf

# Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire au 24 novembre 2020

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, la Dares publie, en collaboration avec la DGEFP et Pôle emploi, un suivi d'indicateurs éclairant la situation sur le marché du travail. De manière inédite, les indicateurs proposés sont issus de

l'exploitation de données journalières ou hebdomadaires. Ils sont donc nécessairement plus fragiles que ceux traditionnellement diffusés sur ces différentes thématiques. Ils

sont également susceptibles d'être révisés dans les semaines qui viennent.

La 22<sup>ème</sup> édition du tableau de bord fournit les données suivantes :

### **1,6 million de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois d'octobre 2020**

Au 22 novembre, 127 000 demandes d'indemnisation pour le mois d'octobre ont été déposées (+46 000 en une semaine) par 118 000 entreprises, pour 0,6 million de salariés.

Au titre du mois de septembre, ce sont 157 000 demandes qui ont été déposées (+15 000 en une semaine) par 130 000 entreprises, pour 0,9 million de salariés.

En octobre 2020, 1,6 million de salariés auraient ainsi effectivement été en activité partielle, après 1,3 million en septembre (révisé) et en août, 2,0 millions en juillet, 3,6 millions en juin, 7,2 millions en mai, 8,6 en avril et 7,0 en mars.

Dans ce contexte, en octobre 2020, le montant total d'allocation d'activité partielle serait de 1,0 milliard d'euros, pour un total cumulé de 23,4 milliards depuis mars, versés par l'État et l'Unédic.

### **Le nombre de ruptures de contrat de travail envisagées dans le cadre de procédures de restructuration fléchit mi-novembre**

Le nombre hebdomadaire de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) initiés, proche de 30 fin octobre et début novembre, diminue aux alentours de 20 durant les semaines du 9 et du 16 novembre.

Les ruptures de contrats de travail envisagées dans ce cadre baissent également sur la période : de 2 200 en moyenne les semaines du 26 octobre et du 2 novembre, elles s'établissent à 1 200 les deux semaines suivantes.

En cumul depuis le 1<sup>er</sup> mars, elles atteignent 67 100, soit bien plus du double par rapport à la même période en 2019.

Depuis début mars 2020, 4 900 procédures de licenciement collectif pour motif économique, hors PSE, ont été notifiées auprès des Direccte.

### **Les jeunes demandeurs d'emploi ont été plus fortement pénalisés par l'arrêt de l'activité au début de la crise sanitaire mais ont plus bénéficié de la reprise jusqu'en octobre**

La crise sanitaire débutée en mars 2020 a eu un impact immédiat et massif sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. En France (hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans aucune activité) augmente fortement entre février et avril 2020 (+31 %), le premier confinement ayant conduit, selon l'Insee, à un recul de

l'ordre de 30 % de l'activité économique en avril par rapport à la normale. Cette hausse historique concerne toutes les tranches d'âge des demandeurs d'emploi mais plus fortement ceux de moins de 25 ans (jeunes, +40 %) que les 25-49 ans (médians, +34 %) et les plus de 50 ans (seniors, +22 %). À l'inverse, la diminution du nombre de demandeurs d'emploi de mai à octobre est plus marquée pour les jeunes que pour leurs aînés.

### **Le deuxième confinement ne semble pas affecter significativement les entrées en formation**

Contrairement au mois de mars, le nombre d'inscriptions en formation de demandeurs d'emploi résiste depuis le début du reconfinement. Au-delà des variations hebdomadaires (effets de calendrier liés au 11 novembre notamment), entre le 2 et le 22 novembre, le nombre d'inscriptions progresse de 33 % par rapport à la même période en 2019, là où le confinement du printemps avait engendré une division par plus de 3 des inscriptions.

En cumul depuis le début de l'année, les entrées en formation dépassent de 55 000 celles de 2019. Cette hausse (+7 %) est principalement portée par les inscriptions nombreuses enregistrées depuis le mois de septembre. La part des mobilisations du CPF autonome demeure stable à un niveau élevé, aux alentours de 30 % des inscriptions en formation.

### **Les entrées en contrats aidés baissent très peu au début du deuxième confinement**

Sur les trois premières semaines du second confinement du 2 au 22 novembre 2020, le nombre d'entrées en contrats aidés (Parcours Emploi Compétences) s'établit à près de 2 800, contre 3 200 sur la même période en 2019, soit une baisse de 13 % (données provisoires).

Entre la fin du premier confinement début juin et le début du deuxième fin octobre, le nombre cumulé d'entrées en PEC a atteint 38 900, contre 41 500 en 2019 (-6 %). Malgré un léger recul, les effets du reconfinement sont sans commune mesure avec la chute observée lors du premier confinement (-57 % sur les semaines du 16 mars au 17 mai par rapport à la même période en 2019).

### **Les demandes d'aides pour les emplois francs chutent après plusieurs mois d'amélioration continue**

Entre le 2 et le 8 novembre, première semaine après la mise en place du deuxième confinement, le nombre de demandes d'aides acceptées par Pôle emploi concernant les emplois francs baisse nettement, à 230, contre 520 en moyenne entre le 5 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre. Il rejoint ainsi le bas niveau atteint au début du premier confinement.

### **Les entrées en PACEA ralentissent avec le deuxième confinement**

Du 2 au 22 novembre, les entrées en PACEA atteignent 25 900, contre environ 24 900 à la même période en 2019 (soit +4 %). Elles progressent ainsi plus modérément que durant la période séparant les deux confinements (+13 % entre début juin et fin octobre).

### Les entrées en Garantie jeunes se modèrent au début du deuxième confinement

Entre le 2 et le 22 novembre, 9 600 entrées initiales en Garantie jeunes sont enregistrées, soit 11 % de plus que l'année

précédente à la même période (8 600). Cette progression est plus modérée que durant la période séparant les deux confinements (+13 % entre début juin et fin octobre). L'impact du deuxième confinement reste toutefois très limité, notamment en comparaison du premier, au cours duquel deux tiers des missions locales avait fermé leurs locaux.

Accéder au [tableau de bord complet](#).

## Activité et conditions d'emploi de la main d'oeuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 : synthèse des résultats de l'enquête flash de novembre 2020

La huitième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 29 octobre et le 13 novembre 2020, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre en septembre. Il en ressort notamment les faits marquants suivants :

### En octobre, en lien avec le couvre-feu et le reconfinement, l'activité se dégrade de nouveau

En octobre, mois marqué par la mise en place d'un couvre-feu dans certains départements et à la toute fin duquel le reconfinement a débuté, l'activité se dégrade de nouveau : 32 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a diminué (après 30 % en septembre, 32 % en août, 36 % en juillet et 51 % en juin), dont 6 % dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (après 6 % en septembre, 7 % en août, 9 % en juillet et 13 % en juin).

### Les difficultés rencontrées sont très différentes d'un secteur à l'autre

Au 31 octobre, les fermetures administratives, qui progressent fortement avec le reconfinement, concernent principalement l'hébergement restauration (61 % de l'emploi salarié, après 18 % fin septembre), les « autres activités de service » (35 % après 11 %, dont 56 % après 23 % dans les arts et spectacles), le commerce (21 % après 2 % fin septembre), et dans une moindre mesure les services aux entreprises (14 % après 6 %) et les activités immobilières (12 % après 0 % fin septembre).

Les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires sont encore régulièrement citées dans la plupart des secteurs. Elles demeurent marquées dans le secteur de l'énergie (45 % après 40 % fin septembre), l'enseignement privé, de la santé privée et de l'action sociale (34 % après 38 %), l'information et

communication (33 % après 35 %) et les activités financières et d'assurance (31 % après 34 %).

### Les réductions d'effectifs se stabilisent en octobre

Les entreprises ayant diminué leurs effectifs représentent 16 % des salariés fin octobre, stable par rapport au mois précédent (16 % fin septembre et 13 % fin août et fin juillet).

La part de salariés travaillant dans des entreprises qui ont vu leurs effectifs augmenter est en baisse fin octobre : elle est de 6 %, après 7 % fin septembre, 5 % fin août et 6 % fin juillet.

Enfin, la part de salariés travaillant dans des entreprises dont les effectifs sont restés constants augmente ce mois-ci, passant de 76 % fin septembre à 78 % fin octobre. La hausse est particulièrement forte dans les secteurs du commerce (81 % après 73 % fin août) et des biens d'équipements (78 % après 72 %).

### Les annulations ou reports d'embauches représentent la majorité des réductions d'effectifs

Ces réductions d'effectifs passent majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues (57 % après 55 % fin septembre).

Les non-renouvellements de CDD, très fréquents de mars à mai, sont en baisse depuis malgré un léger rebond en septembre (50 % après 53 % fin septembre).

Enfin, la part des ruptures conventionnelles poursuit sa nette augmentation amorcée en mai (24 % fin octobre, après 22 % fin septembre, 21 % fin août, 17 % fin juillet, 10 % fin juin et 5 % fin mai).

### Le recours au chômage partiel se stabilise en octobre

En octobre, le recours au chômage partiel se stabilise : 26 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a mis au moins

une partie de ses salariés au chômage partiel, après 25 % en septembre, 31 % en août, 38% en juillet et 58% en juin.

### **Forte hausse du recours au chômage partiel pour cause de fermetures en octobre**

En octobre, le chômage partiel pour cause de fermetures progresse nettement avec le durcissement des mesures sanitaires (20 % après 8 % en septembre). Le manque de débouchés/commandes reste la raison principale évoquée par les entreprises qui ont toujours recours au chômage partiel (46 % après 55% en septembre et 43 % en août).

### **En octobre, baisse du recours à la formation pour les salariés en chômage partiel**

En octobre, 15 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a recours à la formation pour ses salariés en chômage partiel (après 21 % en septembre), dont 7 % dans le cadre d'une subvention FNE-Formation (après 11% en septembre).

### **À la date du 31 octobre, 4 % des salariés travaillent dans une entreprise où un accord d'activité partielle de longue durée est en vigueur**

Fin octobre, 4 % des salariés sont employés dans une entreprise où un accord d'activité partielle de longue durée (APLD) est en vigueur (après 3 % fin septembre).

En outre, 8 % des salariés travaillent dans une entreprise où il est prévu de recourir à l'APLD ou dans laquelle des négociations sont en cours (après 7 % fin septembre).

Au total, 70 % des salariés travaillent dans une entreprise qui n'a pas prévu de recourir à l'APLD (après 71 % fin septembre).

### **Dernière semaine d'octobre, la présence sur site reste très importante malgré les congés et le reconfinement initié le vendredi 30**

Au cours de la semaine du 26 octobre, semaine de vacances scolaires marquée par le reconfinement du vendredi 30, la proportion de salariés travaillant sur site reste malgré tout très importante (64 %, après 70% fin septembre).

En miroir, la part des salariés en télétravail (en moyenne un jour donné au cours de la semaine de référence) progresse de 3 points pour représenter 15 % des salariés fin octobre (après 12 % fin septembre), et celle des salariés en congés progresse de 2 points (10 % après 8 %).

La part de salariés en chômage partiel complet est toujours de 3 % (comme depuis fin août, après 4 % fin juillet et 7 % fin juin). Les salariés ayant exercé leur droit de retrait demeurent très minoritaires (moins de 1 %), alors que la part de salariés en arrêt maladie se stabilise à 8% (après 6 % entre juin et août).

### **19 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail au cours du mois d'octobre, et 41 % d'entre eux au moins trois jours par semaine**

Au cours du mois d'octobre, 19 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail, dont 41 % au moins trois jours par semaine (soit 8 % de l'ensemble des salariés), 33 % deux jours par semaine (6 % des salariés), 17 % un jour par semaine (3 % des salariés) et 9 % seulement quelques jours dans le mois (2 % des salariés).

### **L'augmentation de la fréquence de nettoyage et la réorganisation des locaux restent les mesures sanitaires les plus difficiles à mettre en place fin octobre**

Au 31 octobre, les mesures sanitaires les plus difficiles à mettre en place pour les entreprises concernent la réorganisation des locaux et l'augmentation de la fréquence de nettoyage (pour respectivement 45 % et 51% des salariés qui travaillent dans une entreprise qui a mis en place cette mesure, elle a été appliquée avec difficultés, après 49 % et 53 % fin septembre). L'augmentation de la fréquence de nettoyage est par ailleurs la mesure qui est surmontée le plus souvent à coût élevé (17 % des salariés fin octobre, après 20 % fin septembre), devant l'obligation de port du masque (11 % après 14 %).

### **La moitié des salariés travaille dans une entreprise qui considère que les mesures de protection sanitaire réduisent la productivité ou augmentent les coûts de production**

46 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité ou augmenté les coûts. Cette part est stable dans le temps : elle s'établissait à 44% en octobre et en septembre, à 43 % en août et à 45 % en juillet.

### **Au début du reconfinement, un salarié sur quatre travaille dans une entreprise dont l'activité mettrait plus de six mois à revenir à la normale**

Interrogées sur leurs perspectives de retour à une activité normale, les entreprises font état au début du mois de novembre d'une forte incertitude et affichent une grande hétérogénéité entre secteurs. Les entreprises ayant été questionnées au cours des deux premières semaines du reconfinement, les perspectives se détériorent.

Celles indiquant que l'activité est déjà revenue à la normale ou que ce sera le cas d'ici moins de 3 mois diminuent et représentent 32 % de l'emploi salarié (après 38 % en octobre), alors que celles qui anticipent que l'activité mettra plus de temps pour revenir à la normale sont plus nombreuses et représentent 33 % de l'emploi salarié début novembre (après 31 % en octobre).

Accéder aux [résultats détaillés de l'étude](#)

## VOUS SOUHAITEZ VOUS ABONNER AU FIE ?

---

Pour toute demande d'abonnement au FIE, merci d'adresser un mail à l'adresse suivante :  
[dptdat.dgefp@emploi.gouv.fr](mailto:dptdat.dgefp@emploi.gouv.fr)